

DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE

INITIALE PROLONGATION



Votre référente DAMHU :
Mme Saliha YOUSFI
etudiants.hospitaliers@chru-lille.fr
03.20.44.61.24

RAPPEL

Selon l'article R. 6153-26 du code de la Santé Publique, il existe **4 motifs** de mise en disponibilité :

- **Convenances personnelles**** - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois
Condition : 1 an de fonctions effectives
- **Etudes ou recherches présentant un intérêt général*** - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois – JUSTIFICATIF A PRODUIRE
Condition : 6 mois de fonctions effectives
- **Stage de formation / de perfectionnement en France ou à l'étranger*** - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois – JUSTIFICATIF A PRODUIRE
Condition : 6 mois de fonctions effectives
- **Accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant**** - Durée : 6 mois minimum renouvelable 4 fois – JUSTIFICATIF A PRODUIRE

(*) : Possibilité d'effectuer des gardes d'internes, dans un établissement public de santé

(**) : Impossibilité d'effectuer des gardes d'internes, dans un établissement public de santé

La procédure conjointe mise en place par l'ARS, l'Université de Lille et le CHU de Lille prévoit la transmission par la DAMHU, pour avis, de toutes les demandes de disponibilités au coordonnateur du DES concerné.

NOM :

NOM MARITAL :

PRÉNOM :

MATRICULE :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL :

FONCTION : Interne

DES OU DESC : Médecine Générale

ANNÉE DE CONCOURS :

NOMBRE DE STAGES VALIDÉS À LA DATE DE LA DEMANDE :

MOTIF DE MISE EN DISPONIBILITÉ :

DATE DE DÉBUT:

DURÉE:

Demande à envoyer par mail
OBLIGATOIREMENT à Saliha
YOUSFI avant le :



Date et signature du demandeur